

# CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRIER-FERRIERE

## SEANCE DU 22 mai 2023

Procès-verbal affiché en exécution de l'article L. 2121-15 du CGCT,

**Membres présents :** M. Guy ROQUES maire et président de la séance, M. Jacques FARGES, Mme Anne MAILLARD, Mme Emmanuelle CANTEGREL, M. Georges SAULLE, Mme Martine PEREZ.

**Membres absents excusés :** Mme Séverine GAUTIER, Mme Alexia GRAMOND, M. Christian BERNET

**Membres absents non excusés :** /

**Procurations :** Mme Séverine GAUTIER en faveur de Mme Emmanuelle CANTEGREL, Mme Alexia GRAMOND en faveur de Mme Anne MAILLARD, M. Christian BERNET en faveur de Mme Martine PEREZ

**Secrétaire de séance :** Mme Anne MAILLARD élue à l'unanimité

**Quorum :** 6/9 la séance peut se tenir

Les procès-verbaux des séances du 16 mars 2023 et du 13 avril 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Ordre du jour : Programme voirie 2023 : demande de subvention FST & prime de solidarité  
Contrat sous licence de marque « Marchés des Producteurs de Pays » saison 2023  
Groupement d'achat d'électricité pour les communes de l'Agglo de Brive porté par la CABB  
Délibération modificative n°1 changement de nom  
Infos diverses

### **Programme voirie 2023 : demande de subvention FST & prime de solidarité**

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un fonds de concours mis en place sur la période 2021-2026 par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. L'ensemble des Communes de la Communauté du Bassin de Brive est éligible au Fond de Soutien Territorial, à l'exception des communes de Brive et Malemort. La commune de Chartrier-Ferrière avec 373 Habitants peut prétendre à 7 460.00 € de FST et à 4 000.00€ de bonus solidaire soit 11 460.00 €. Les devis établis font état de 38 839,50€ HT de travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention FST + le bonus de solidarité auprès de la CABB.

### **Contrat sous licence de marque « Marchés des Producteurs de Pays » saison 2023**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Chambre d'Agriculture de la Corrèze est titulaire d'une licence d'exploitation et d'utilisation de la marque « Marchés de Producteurs de Pays » dont l'APCA est propriétaire. La Commune peut bénéficier d'une sous licence d'exploitation non exclusive, non cessible et non transférable de la marque. Les sous-licenciés ont la qualité d'organisateur de marchés moyennant une redevance de mise à disposition de la marque pour une somme de 1103,12€ pour la saison 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de sous-licence de marque et tout document s'y rapportant.

### **Groupement d'achat d'électricité pour les communes de l'Agglo de Brive porté par la CABB**

M. le Maire explique que la CABB se propose de mettre en place un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité aux communes membres de l'agglomération de Brive.

Devant les nombreuses interrogations de ce projet, le Conseil Municipal rejette à la majorité des membres cette proposition.

**Délibération modificative n°1 changement de nom**

M. le maire explique qu'une erreur s'est glissée dans l'intitulé d'une ligne budgétaire lors du vote du budget. Il fallait inscrire « Syndicat du Collège de Larche » à la place de « Mairie de Larche » à l'article 65568

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer la modification n°1 en inscrivant « Syndicat du Collège de Larche » à la place de « Mairie de Larche » à l'article 65568

**Informations Diverses**

- L'arrêté de subvention pour la salle Albert Verlhac a été reçu en mairie
- L'association Togo 19 organise une randonnée le 03/06/23
- Une réunion concernant les cantines du RPI et leur approvisionnement doit se tenir le 07/06/23
- Le 07/06/23 le SIAV organise une matinée « Fresque de l'eau » sur la commune
- Le 29/06/23 le SIAV organise son comité syndical sur notre commune. Ce sera l'occasion de lui faire visiter nos mares maçonnées, objet d'une demande de subvention du fonds européen pour les réhabiliter
- Une réunion va se tenir sur un projet de panneaux photovoltaïques sur les parcelles communales

Séance levée à 20h59

Secrétaire de séance Anne MAILLARD



Président de séance M. Le Maire Guy ROQUES

